

OMPI



A/46/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 février 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-sixième série de réunions
Genève, 12 décembre 2008

RAPPORT GÉNÉRAL

adopté par les assemblées

TABLE DES MATIÈRES

	Paragrophes
INTRODUCTION	1 à 4
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ (voir le document A/46/1)	
Point 1 : OUVERTURE DES SESSIONS	5 à 8
Point 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	9 à 28
Point 3 : RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007; ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS AU 10 OCTOBRE 2008	29 et 30
	(voir le document WO/PBC/13/2)

Paragrophes

- Point 4 : RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006-2007;
RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
EN 2006-2007; RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DES DIFFÉRENTS
PROGRAMMES EN 2006-200731 à 33
(voir le document WO/PBC/13/3)
- Point 5 : PROGRAMME ET BUDGET RÉVISÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL
2008-200934 à 38
(voir le document WO/PBC/13/4)
- Point 6 : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF À
LA NOUVELLE CONSTRUCTION39 et 40
(voir le document WO/PBC/13/2)
- Point 7 : UTILISATION PROPOSÉE DES RÉSERVES DISPONIBLES...41 à 46
(voir les documents WO/PBC/13/6, 6(a), 6(b), 6(c) et 6(d))
- Point 8 : RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES : PROJET
RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION; INVENTAIRES
.....47 à 51
(voir les documents WO/PBC/13/8 et 9)
- Point 9 : MÉCANISME FAISANT D'AVANTAGE INTERVENIR LES ÉTATS
MEMBRES DANS LA PRÉPARATION ET LE SUIVI DU
PROGRAMME ET BUDGET..... 52 et 53
(voir le document WO/PBC/13/7)
- Point 10 : RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS DES NATIONS UNIES.....54 et 55
(voir le document A/46/11)
- Point 11 : ADOPTION DU RAPPORT56
- Point 12 : CLÔTURE DES SESSIONS57 à 61

INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 19 assemblées et autres organes ci-après des États membres de l'OMPI :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, trente-septième session (19^e session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, vingt-huitième session (10^e session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, soixantième session (21^e session extraordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, quarante et unième session (23^e session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, quarante-septième session (3^e session extraordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, trente-cinquième session (17^e session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, cinquante-troisième session (14^e session extraordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, quarante et unième session (24^e session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, vingt-septième session (11^e session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, vingt-septième session (9^e session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, vingt-quatrième session (7^e session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, vingt-septième session (10^e session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], vingt-huitième session (12^e session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], trente-neuvième session (23^e session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, vingt-quatrième session (10^e session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, vingtième session (8^e session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], septième session (4^e session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], septième session (4^e session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], sixième session (4^e session extraordinaire)

réunis à Genève le 12 décembre 2008, lorsque les délibérations ont eu lieu et lorsque les décisions ont été prises en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "assemblées des États membres").

2. La liste des États membres des assemblées et autres organes intéressés et des observateurs admis à leurs sessions, établie à la date du 12 décembre 2008, figure dans le document A/46/INF/1 Rev.

3. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/46/1) ont été présidées par le vice-président :

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 M. Park Seong-Joon (République de Corée)

4. L'ordre du jour tel qu'il aura été adopté et la liste des participants feront l'objet des documents A/46/1 et A/46/INF/3, respectivement.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

OUVERTURE DES SESSIONS

5. La quarante-sixième série de réunions des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI était convoquée par le M. Francis Gurry, directeur général de l'OMPI (ci-après dénommé "directeur général").

6. En l'absence de M. Martin I. Uhomobhi (Nigéria), président de l'Assemblée générale, les sessions des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 19 assemblées et autres organes intéressés par le vice-président de l'Assemblée générale, M. Park Seong-Joon (République de Corée).

7. M. Park Seong-Joon (République de Corée) a fait la déclaration suivante :

"Merci Monsieur le Directeur général. Bienvenue à tous, Mesdames et Messieurs les délégués. Il se pourrait que bon nombre de collègues et de délégations ne me connaissent pas, même si je suis vice-président depuis 2007. Il se pourrait aussi que je manque d'expérience pour présider les travaux de cette assemblée, aussi vous demanderai-je de faire preuve de patience et de tolérance. Heureusement, grâce aux excellents conseils du président du Comité du programme et budget, à l'attitude constructive adoptée par tous les États membres et à l'approche créative du Secrétariat, nous pourrions parvenir à un consensus et adopter tous les documents qui sont devant nous. Ces documents sont les mêmes que ceux que nous avons examinés ces deux derniers jours, avec toutefois une note de couverture différente portant l'en-tête des assemblées des États membres. Je pense que ma tâche sera relativement simple, aussi allons-nous commencer immédiatement. Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, je souhaiterais inviter le directeur général à signaler aux assemblées quelques modifications qui ont été apportées au programme et budget révisé."

8. En réponse, le directeur général a fait la déclaration suivante :

"Merci Monsieur le Président. Vous avez tout dit. Nous allons maintenant procéder à l'examen de l'ordre du jour point par point. Un des points n'a pas été examiné par le Comité du programme et budget et nous l'évoquerons à la fin de nos travaux. Cela mis à part, chacun des autres points a déjà fait l'objet d'un examen dans le cadre du Comité du programme et budget ainsi que d'une recommandation qui est maintenant transmise aux assemblées par le comité. Ainsi donc, avec votre permission

Monsieur le Président, je souhaiterais suggérer qu'avant l'examen de chacun des points le Secrétariat présente très brièvement celui-ci ainsi que la recommandation de base qui a été adoptée par le Comité du programme et budget."

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/46/1 Prov.2.
10. Après un examen attentif, chacune des assemblées et chacun des autres organes intéressés ont adopté leur ordre du jour tel que proposé dans le document A/46/1 Prov.2.
11. Les États membres ont été invités à faire des déclarations générales.
12. La délégation de la France, parlant au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres, a remercié le Secrétariat d'avoir établi les documents et mené à bien les travaux durant les semaines qui ont précédé les sessions du Comité du programme et budget et des assemblées. Dans le cadre des nouveaux objectifs et programmes stratégiques pour l'exercice 2008-2009, elle a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour avoir présenté aux États membres un budget équilibré et pour les efforts déployés afin de trouver un équilibre entre les priorités et les ressources. L'Union européenne et ses États membres ont fait part de leur soutien au directeur général en l'assurant de lui donner les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de son programme de réformes aux fins d'une gestion plus rationnelle et plus efficace de l'Organisation. La délégation a apporté son appui sans réserve à la réorientation stratégique de l'OMPI et a encouragé le Comité d'audit à contrôler sa mise en œuvre. En particulier, elle a souhaité souligner combien il importait d'établir un plan d'ensemble pour la réorganisation du personnel de l'OMPI, compte tenu de l'évaluation bureau par bureau. Dans ce contexte, l'Union européenne et ses États membres se sont félicités du lancement du Plan d'action pour le développement et ont formé le vœu que ce dernier produise des résultats tangibles. La délégation a appuyé la stratégie du Secrétariat visant à supprimer les doubles emplois en vue d'intégrer pleinement le développement à toutes les activités de l'OMPI et d'adopter une méthodologie rigoureuse fondée sur des projets. Par ailleurs, elle s'est réjouie de la création prochaine d'un observatoire d'alerte rapide dont la mission serait d'évaluer les effets de la crise financière sur les recettes de l'OMPI. Elle a également salué et encouragé les efforts et les discussions en cours afin de mettre en place un programme-cadre pour l'OMPI dans le but d'accélérer les travaux des différents comités. La délégation a assuré au vice-président que l'Union européenne et ses États membres continueraient de travailler dans un esprit constructif.
13. La délégation du Pakistan a remercié le vice-président et l'a félicité en tant que représentant du groupe des pays asiatiques de présider cette assemblée. Elle a également souhaité complimenter tous les États membres, le directeur général et le Secrétariat pour l'approbation du programme et budget révisé. Elle s'est félicité de l'esprit de conciliation dont ont fait preuve les États membres lors de l'adoption du budget révisé et a dit que leurs positions étaient beaucoup plus proches que ce qu'elles étaient trois jours auparavant. Il était à espérer que l'approbation de la réorientation stratégique de l'Organisation permettrait d'accroître la productivité. Le groupe des pays asiatiques a réaffirmé qu'il comprenait qu'un groupe de travail, censé terminer ses travaux en mai 2009, serait créé en vue d'assurer un

mécanisme de roulement juste et équitable pour la nomination et l'élection des présidents des différents comités de l'OMPI. Il a également remercié les États membres pour le soutien qu'ils ont apporté à la notion d'environnement propice au respect de la propriété intellectuelle. La délégation a estimé que cette notion était importante pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et faire de la propriété intellectuelle le moteur de la croissance et du développement. Le contenu de cette notion ferait l'objet de discussions à la prochaine session du Comité consultatif sur l'application des droits. De l'avis du Pakistan, les modèles de fixation des prix, les contrats de licence, le transfert de technologie et les modèles économiques alternatifs étaient autant d'éléments à prendre en considération. L'application des droits faisait aussi partie de cette notion mais n'était pas la seule composante. Pour conclure, le groupe des pays asiatiques est revenu sur les observations faites la veille par le directeur général au sujet de la confiance des États membres dans la direction de l'OMPI et l'a informé que la délégation accordait sa confiance à tous et saluait leurs efforts pour faire de l'OMPI un modèle au sein du système des Nations Unies, où les États membres et le Secrétariat travaillaient main dans la main pour faire de la propriété intellectuelle le moteur de la croissance et du développement. La délégation a souhaité bonne chance au directeur général et lui a réitéré son soutien dans toutes ses activités.

14. La délégation de la Roumanie a dit se réjouir de l'élection du vice-président. Parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, elle a souhaité faire partager certains points de vue des membres de ce groupe. S'agissant de l'ordre du jour, ces derniers estimaient que l'adoption du programme et budget révisé pour 2008-2009 représentait un grand succès pour l'OMPI et ses États membres. De l'avis de la délégation, la vision stratégique qui a inspiré le document ainsi que la nouvelle approche des processus d'administration et de gestion avaient le mérite de renforcer le potentiel de l'OMPI pour relever les défis mondiaux et contribuer au développement économique, social et culturel. La délégation a salué la création d'un observatoire d'alerte rapide chargé d'évaluer les incidences de la crise financière sur l'OMPI afin de faciliter la mise en œuvre de mesures appropriées. Elle s'est félicitée du soutien apporté par les États membres à l'utilisation des résultats uniquement pour les activités non récurrentes, ce qu'elle considérait comme une pratique de gestion saine, et s'est également dite satisfaite de constater que le programme de réorientation stratégique tirerait parti de l'analyse bureau par bureau. Elle a appuyé sans réserve la mise en œuvre du programme et budget sur la base de principes tels qu'un bon rapport coût-efficacité et la culture du résultat et de la qualité. En outre, elle a dit ne pas douter que la division concernée se verrait attribuer les ressources nécessaires, notamment humaines, qui lui permettraient d'élaborer et de mettre en œuvre davantage de projets liés à la propriété intellectuelle dans les différents pays du groupe. Comme cela faisait moins de trois mois que l'Assemblée générale avait élu un nouveau directeur général à la tête de l'Organisation, cette courte période n'était pas suffisante pour procéder aux évaluations mais il n'y avait aucune raison de douter de ce début prometteur. La délégation a également exprimé sa satisfaction de constater que la nouvelle direction avait largement prouvé par les mesures prises qu'elle respectait ses engagements, notamment en matière de transparence, de résultats concrets, de qualité du travail et de respect des délais. La délégation s'est félicitée de ce professionnalisme, qu'elle encourageait vivement et qu'elle appuyait. Parallèlement, elle pensait fermement que les délégations, qui constituaient l'autre partie du partenariat sur lequel se fondait l'Organisation, devaient assumer les responsabilités qui contribueraient au développement de la partie normative de l'Organisation. La délégation a chaleureusement remercié le Secrétariat pour les efforts particuliers qu'il avait déployés durant l'année afin de préparer, notamment, trois sessions de l'Assemblée, et lui a transmis ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

15. La délégation de Cuba, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a dit qu'il était important que le programme et budget révisé ait été approuvé car il contenait les objectifs stratégiques, les objectifs, les programmes, les ressources et les structures qui à l'avenir faciliteraient la mission de l'Organisation. La délégation a estimé que cela lancerait un processus de changement dans l'institution et qu'elle fonctionnerait sur cette base. Elle a réaffirmé son attachement à l'Organisation et sa confiance dans cette dernière. Elle a adressé ses remerciements au directeur général pour les informations et les précisions qu'il avait apportées lors des sessions du Comité du programme et budget ayant précédé les assemblées et a également remercié le Secrétariat. Le GRULAC se consacrait activement à la préparation d'un plan stratégique à moyen terme et à l'élaboration d'un budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Il souhaitait s'assurer que ces deux instruments traduisaient bien les aspirations des membres de son groupe et a formé le vœu que les États membres participent davantage à la préparation du programme et budget et à la fixation des priorités de l'OMPI. La délégation a accueilli avec enthousiasme les objectifs stratégiques élargis et modifiés qui étaient étroitement liés à l'ordre du jour.

16. La délégation de l'Égypte a salué la manière dont le vice-président dirigeait les débats. Elle s'est également déclarée sensible aux efforts déployés par le directeur général et le Bureau international, estimant qu'ils auront très certainement facilité la tâche des États membres dans leurs efforts pour parvenir à un consensus. La délégation a ajouté que les travaux menés au cours de ces deux derniers jours constituaient la première étape d'un processus continu de révision des programmes de l'OMPI visant à s'assurer que cette institution spécialisée des Nations Unies rationalise la façon dont elle traite les intérêts, les priorités et les préoccupations de ses États membres. La question du développement figurait parmi les priorités exprimées par la grande majorité de ses membres. La délégation a fait remarquer que l'adhésion à un Plan d'action pour le développement s'était clairement manifestée durant les consultations et les délibérations et a fait savoir qu'elle était sincèrement convaincue que cette situation perdurerait à l'OMPI. La délégation a tout particulièrement apprécié le soutien exprimé à cet égard, non seulement par le groupe des pays africains, mais également par les délégations du Pakistan, de l'Inde, du Bangladesh et d'autres États d'Asie et du monde partageant les mêmes points de vue, et pour qui la question du développement reste au centre des préoccupations à l'OMPI, ainsi que dans l'examen des questions concernant la propriété intellectuelle dans son ensemble. La délégation a exprimé ses remerciements pour le soutien dont elle a bénéficié et a souhaité que cette session de l'assemblée aboutirait rapidement.

17. La délégation du Maroc a félicité toutes les délégations auprès du Comité du programme et budget pour leur engagement et leur participation active à la session en cours. Elle a tout particulièrement remercié le coordonnateur du groupe des pays africains ainsi que les autres groupes pour les efforts déployés tout au long des négociations sur le projet de budget révisé. À cet égard, la délégation a indiqué qu'elle était consciente de la difficulté de la tâche du directeur général et du Secrétariat. Tous deux ont réalisé un travail considérable en très peu de temps. Il n'est jamais facile de satisfaire des besoins contradictoires et de répartir des ressources très limitées. Cependant, la délégation n'a jamais mis en doute la capacité du directeur général de saisir les arguments présentés par l'ensemble des pays africains depuis le début des consultations portant sur le budget révisé. Le compromis atteint témoigne de la sagesse de l'ensemble des délégations présentes à l'assemblée. Pour conclure, la délégation a espéré que les raisons qui ont assuré la réussite des travaux menés au sein du Comité du programme et budget, notamment la contribution constructive du groupe B, permettraient également de parvenir à un consensus sur les travaux des autres comités, en particulier sur ceux de l'IGC.

18. La délégation du Brésil a remercié le directeur général pour le budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 et la révision des objectifs stratégiques, ainsi que le Comité du programme et budget pour ses recommandations. Elle a déclaré que le budget révisé permettrait de poursuivre de manière satisfaisante les activités de l'OMPI, tout particulièrement celles liées au Plan d'action pour le développement. La délégation a indiqué que son pays s'est félicité des changements conceptuels découlant des nouveaux objectifs stratégiques. L'objectif stratégique IV, notamment, introduit la notion de respect de la propriété intellectuelle qui, selon la délégation, a un sens plus large et inclusif que la notion d'application des droits. Pour qu'une politique qui vise à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle soit efficace, elle doit aller au-delà des actions menées par les autorités policières et douanières et englober les politiques éducatives, sociales et économiques. Il est temps que l'OMPI se réapproprie le rôle qui lui a été indûment revendiqué par d'autres organisations et devienne le principal artisan des discussions multilatérales portant sur le respect de la propriété intellectuelle. Pour le Brésil, l'objectif stratégique le plus important reste l'objectif n° III, à savoir favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement. Le Brésil est résolument décidé à œuvrer en faveur du développement et à garantir une mise en œuvre réelle et concrète des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, qui couvrent plusieurs domaines. La dimension du développement traverse l'ensemble du système des Nations Unies, imprégnant et influençant tout l'éventail des programmes et des activités de l'OMPI. Toute tentative visant à compartimenter le développement ou à le confiner à une zone déterminée est à proscrire. Cependant, il faut veiller à ce que le Plan d'action pour le développement ne se dilue pas dans des programmes, des activités ou des divisions, au point que tous les services de l'OMPI soient chargés du Plan d'action pour le développement sans qu'aucun d'entre eux n'en soit responsable. C'est pourquoi, le Brésil estime qu'il est indispensable que les activités liées au Plan d'action pour le développement soient clairement attribuées à des divisions et à des programmes précis afin que les États membres puissent surveiller leur mise en œuvre. La délégation a indiqué qu'elle ne doutait pas que tel serait le cas lors de l'élaboration du prochain budget.

19. La délégation de la Côte d'Ivoire a très chaleureusement félicité le vice-président de la façon dont il avait dirigé les travaux de la quarante-sixième session. Elle a relevé que, sous sa direction, les travaux se sont déroulés dans une atmosphère conviviale et qu'ils avaient permis de parvenir à des conclusions qui profiteraient à l'ensemble des membres de l'Organisation, dans cette atmosphère sereine et professionnelle qui fait de l'OMPI l'un des organisations de premier plan du système des Nations Unies. La délégation a également remercié le directeur général et le Secrétariat d'avoir établi des documents d'une grande utilité qui avaient joué un rôle dans la promotion juste et équitable de la propriété intellectuelle dans différents pays. Elle s'est tout particulièrement félicitée de la participation active de toutes les délégations au cours de ces trois derniers jours, qui avait permis de parvenir à des conclusions dont tous sont conscients qui permettront sans aucun doute de mettre en place les projets de développement établis par les États membres. La délégation n'a pas souhaité conclure sa déclaration sans souligner le travail remarquable effectué par le Bureau international et les experts, travail qui a contribué au bon fonctionnement de l'Organisation et à l'avancée des travaux des différents comités techniques. La délégation a déclaré que la Côte d'Ivoire, comme les autres États membres de l'OMPI, croit fermement à l'émergence d'une économie basée sur la connaissance dont le moteur reste la propriété intellectuelle. C'est pourquoi, malgré la crise politico-militaire qui a secoué le pays cinq années durant, le Gouvernement ivoirien n'a jamais ménagé ses efforts en vue de soutenir les actions de promotion de la propriété intellectuelle. Depuis 2002, année où le conflit a commencé, jusqu'à aujourd'hui, le pays a collaboré, malgré ses problèmes internes, avec d'autres pays pour promouvoir et pour encourager le respect des droits de propriété intellectuelle aux niveaux régional, local,

national et international. À tous ces niveaux, les experts nationaux ont pu bénéficier d'une aide de l'État et du Gouvernement pour leur permettre de participer activement aux travaux menés par les différents comités techniques de l'OMPI ainsi qu'aux réunions de l'OAPI. Il en va de même en ce qui concerne la participation aux projets et aux plans mis en œuvre par d'autres organisations dont la Côte d'Ivoire est membre. La délégation a remercié l'OMPI d'aider les États membres à s'impliquer pleinement dans le développement de la propriété intellectuelle dans leur pays. La délégation a fait savoir que la propriété intellectuelle constituait l'une des préoccupations majeures de son gouvernement, qui met actuellement tout en œuvre pour promouvoir ce qu'il considère être un outil très précieux d'aide au développement. Cependant, pour que cet outil soit encore plus efficace, son action doit être appuyée par l'OMPI, par sa présence sur le terrain et en particulier par la mise en place de mesures de soutien à son pays lors de la tenue de séminaire et autres manifestations dans la région, comme cela s'est fait auparavant. La délégation a indiqué que la Côte d'Ivoire était résolument engagée sur le chemin de la paix et de la stabilité mais que, pour y parvenir, elle avait besoin de l'appui indéfectible de ses partenaires de développement, appui sur lequel elle comptait.

20. La délégation de l'Indonésie a remercié le directeur général et le Secrétariat de l'excellente manière dont ceux-ci avaient préparé la session extraordinaire. Elle a dit aussi apprécier le fait que cette session ait lieu dans le prolongement de l'importante réunion du Comité du programme et budget (PBC), qui s'était tenue deux jours auparavant. Son pays, comme d'autres États membres, attachait une grande importance au rôle du PBC car ce dernier donnait les orientations futures de l'OMPI en matière de programme et budget. À cet égard, elle a déclaré faire siennes les déclarations du Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques. Compte tenu de l'importance du programme et budget de l'Organisation, la délégation a observé avec quelque circonspection les travaux de la réunion du PBC durant les deux jours précédents et a pris note avec prudence de la notion d'"absence de confiance", et a indiqué que la proposition de programme et budget révisé pour 2008-2009 constituait, bien entendu, une réalité qui devait être étudiée. Néanmoins, elle était satisfaite que, finalement, le PBC ait pu adopter sans arrière-pensée le programme et budget proposé. L'Indonésie était d'avis que la proposition de programme et budget révisé pour 2008-2009 méritait d'être examinée. Dans le même esprit, la délégation a dit avoir apprécié le travail du directeur général et du Secrétariat, plus précisément leurs efforts incessants. Elle a tout autant apprécié les propositions de fond faites par les États membres durant la réunion précédente. Elle a dit avoir pleinement confiance dans ces efforts ainsi que dans les suggestions faites, et donc être favorable aux questions à l'examen. L'Indonésie a reconnu qu'il s'agissait là de défis très préoccupants que l'OMPI devait relever dans le cadre de sa nouvelle gestion. Ainsi que l'avait mentionné le directeur général dans son discours d'acceptation, ces défis portaient notamment sur le système des brevets, la menace planant sur le modèle du XX^e siècle du droit d'auteur et des droits connexes et le respect de la propriété intellectuelle. En ce qui concernait le Plan d'action pour le développement, la délégation a dit partager l'avis selon lequel l'épreuve la plus préoccupante consistait à trouver comment le plan d'action pouvait être traduit en ces résultats attendus durant ses phases de mise en œuvre. La délégation a noté que certaines préoccupations avaient été exprimées à propos de la façon dont l'OMPI allait mettre en œuvre les cinq recommandations adoptées en même temps que l'estimation de leur coût, donnée à titre indicatif, soit huit millions de francs suisses pour les ressources humaines et financières supplémentaires nécessaires. Néanmoins, à la suite des explications fournies par le directeur général, elle a dit souhaiter étendre son appui au budget proposé ainsi qu'à ce qui s'appelait l'"approche en trois étapes" pour pouvoir parvenir aux résultats escomptés. À cet égard, elle a souhaité souligner que le Plan d'action de l'OMPI constituait le premier sujet d'inquiétude des pays en développement. Par ailleurs, il convenait de garder à l'esprit que les

États membres de l'OMPI comprenaient non seulement les pays en développement mais aussi les pays développés, lesquels attachaient sans aucun doute une grande importance à la question de la propriété intellectuelle. Par conséquent, ce qui était nécessaire était une sorte d'équilibre entre les programmes, d'une part, et les affectations budgétaires, d'autre part, à l'OMPI, dans l'intérêt de la majorité des États membres. Étant donné qu'il s'agissait d'une organisation tournée vers la demande, l'Indonésie estimait que l'une des missions les plus délicates de l'OMPI était celle impliquant les États membres, notamment la façon dont ceux-ci créaient et constituaient des requêtes précises aux fins du développement de la propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs. Par conséquent, il ne s'agissait pas simplement d'examiner une question d'affectations budgétaires mais aussi – et cela était tout aussi important – de définir comment les États membres allaient relever le défi consistant à formuler et soumettre leurs demandes concrètes à l'Organisation. La délégation a conclu en disant que tous les États membres devraient viser l'amélioration de l'OMPI dans l'avenir. À cet égard, elle a dit espérer que l'Assemblée parviendrait à une décision consensuelle d'ici à la fin de la session extraordinaire en cours. Elle a aussi souhaité remercier l'OMPI pour avoir accueilli, avec le Gouvernement de l'Indonésie, une deuxième Conférence internationale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les industries de la création, qui avait eu lieu à Bali en décembre 2008 et dont les résultats avaient été couronnés de succès. La délégation de l'Indonésie se réjouissait du succès des programmes de suivi attendus de cette conférence.

21. La délégation d'El Salvador s'est félicitée des résultats de la quarante-sixième série de réunions des assemblées de l'OMPI, et a dit rejoindre la position défendue par Cuba en tant que coordonnateur du Groupe régional Grulac. Elle a jugé approprié de répéter ce qu'elle avait dit à la quarante-cinquième session des assemblées, tenue en septembre, et qu'elle souhaitait assurer de son entière confiance le directeur général, confirmé dans ses fonctions à cette époque. Elle avait alors considéré que le directeur général était l'incarnation d'une certaine stabilité et d'une discipline financière stricte, et avait dit ne pas douter qu'une bonne gestion budgétaire et une bonne administration ainsi que l'instauration d'un dialogue et la recherche de consensus continueraient à constituer les éléments essentiels de ses fonctions. La délégation, qui gardait cela à l'esprit, s'est félicitée de la présentation de nouveaux programmes et objectifs stratégiques et a dit être heureuse de constater que ceux-ci reflétaient le renforcement de la propriété intellectuelle dans toutes les catégories, des marques et des marques distinctives, du droit d'auteur et des brevets. Ils englobaient aussi des questions dignes d'intérêt, d'une grande importance pour la mission confiée à l'Organisation. La délégation a noté que le point de vue selon lequel les programmes devaient être élargis et renforcés d'une manière qui soit dans l'intérêt de tous les États membres de l'Organisation, l'accent étant en particulier mis sur des pays en développement comme le sien, avait été bien accueilli. L'Académie de l'OMPI devait devenir un instrument d'excellence pour atteindre ces objectifs. Elle a conclu en réitérant sa confiance en la personne du directeur général et en l'Organisation, spécialement à l'aube de cette ère nouvelle. La délégation a promis et confirmé qu'elle travaillerait en étroite coopération, en amont des problèmes, avec l'Organisation. Elle a pris note avec satisfaction de la création d'un système d'alerte rapide, dont le principal objet serait de surveiller les retombées de la crise économique et financière mondiale. La délégation s'est déclarée heureuse que la proposition ait été approuvée; elle ne doutait pas du rôle important que l'observatoire jouerait maintenant et dans un avenir proche. Elle s'est entretenue avec le directeur général de questions de coopération technique et d'assistance en vue de parvenir à des formes novatrices de coopération et de renforcement des capacités. L'objectif était de faire en sorte que les différents besoins soient satisfaits et qu'il soit répondu de manière appropriée aux besoins de chaque membre, dans le respect de la

politique nationale et des plans nationaux. Elle a conclu en remerciant le Secrétariat et les diverses divisions du soin et de la minutie avec lesquels ils avaient établi les documents, ceux-ci ayant été examinés avec tout autant de soin et de minutie par la délégation.

22. La délégation d'Israël a félicité le vice-président et a souhaité à celui-ci plein succès dans ses travaux. Elle a dit vouloir de nouveau assurer le directeur général de l'OMPI de son appui et de sa confiance en sa personne. Israël était satisfait des progrès impressionnants accomplis au sein de l'Organisation en cette courte période de deux mois. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par le directeur général et par le Secrétariat pour produire, rapidement, le programme et budget révisé et détaillé, approuvé après quelques consultations deux jours auparavant. Israël était d'avis que, en tant qu'organisation intergouvernementale, l'OMPI et son budget devaient continuer à faire l'objet d'un examen minutieux et à obtenir l'approbation des États membres dans le cadre du PBC, et était content des résultats des réunions de la semaine. La délégation s'est déclarée satisfaite de la proposition de Plan d'action pour le développement et des efforts déployés par le directeur général pour intégrer pleinement les activités de développement dans les différents programmes de l'Organisation au cours des années à venir. Israël continuerait à appuyer les travaux de cette importante Organisation ainsi que son rôle dans la réalisation de progrès et dans la concrétisation du développement économique et social.

23. La délégation de l'Inde a exprimé sa satisfaction au sujet du consensus recueilli sur le programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009 au cours des deux jours précédents. Il y avait eu à un échange de vues libre et franc, nécessaire à une meilleure compréhension des enjeux et des opportunités à venir. La délégation a souhaité que le rapport fasse état de sa satisfaction concernant la souplesse dont avaient fait preuve toutes les parties concernées, et en particulier le directeur général. Ce dernier avait présenté un nouveau cadre stratégique pour l'OMPI qui avait évolué au cours des mois précédents, selon un processus de consultations formelles et informelles avec les États membres. Le nouveau cadre stratégique prenait en considération les espoirs et les aspirations de tous les États membres. Il énonçait plusieurs enjeux qui devaient être traités de manière collective. Une vision commune nécessitait un dialogue dans un esprit constructif, juste et équilibré. La délégation a exprimé sa confiance et sa foi totales dans la capacité de la nouvelle direction de l'OMPI à faire face avec succès à ces enjeux. Elle comptait que la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement se fasse avec un esprit imaginatif. L'intégration de la dimension du développement dans les programmes de fond de l'OMPI était une mesure bienvenue, appuyée par la délégation qui souhaitait que des résultats concrets en découlent. Un enjeu essentiel consistait à garantir la réalisation de progrès et d'avancées au sein de divers organes de l'OMPI. La délégation avait assisté à des blocages sur des questions fondamentales au cours des dernières années. Elle se félicitait de l'initiative prise par le directeur général d'aborder les questions normatives et d'encourager les discussions entre États membres en vue de débloquent les débats sur certains points. L'absence de progrès au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore constituait un bon exemple à cet égard. Selon la délégation, cette situation devait être résolue par le dialogue, par exemple par le biais de réunions informelles visant à définir des points de convergence sur lesquels des progrès pourraient être réalisés. Si l'objectif était celui d'un accord global sur le programme de travail futur de l'OMPI, des avancées pouvaient être faites grâce à des efforts concrets et réalistes pour définir des conceptions communes sur la base du consensus. La délégation souhaitait œuvrer au renforcement des possibilités de convergence et de consensus et elle a réaffirmé son appui à l'égard de plusieurs propositions figurant dans le programme et budget révisé de l'OMPI. Comme par le passé, elle continuerait à jouer un rôle constructif et

dynamique, en s'efforçant de permettre des avancées dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et juste. La délégation souhaitait œuvrer en faveur du consensus et de la convergence des points de vue et elle s'est dite convaincue que des efforts collectifs déboucheraient sur une Organisation revigorée et dynamique au cours des prochaines années.

24. La délégation du Pakistan a déclaré avoir omis, lors de son intervention, de mentionner un point qui, selon elle, devait être consigné dans le rapport. Le groupe des pays asiatiques croyait comprendre que l'OMPI procédait à un réalignement structurel et que des ressources humaines étaient déplacées d'un service à un autre. Elle souhaitait que le rapport indique que le groupe des pays asiatiques se réjouirait d'un renforcement du Bureau de l'assistance technique et du renforcement des capacités pour l'Asie et le Pacifique qui, selon elle, devrait être dirigé par un fonctionnaire de grade D.2, comme c'était le cas pour de nombreux autres bureaux.

25. La délégation de la Chine a félicité le vice-président et déclaré qu'elle attachait une grande importance aux travaux du Comité du programme et budget et qu'elle participait aux travaux de ce dernier dans un esprit constructif. Elle était heureuse de constater que de grands progrès avaient été réalisés au cours des deux derniers jours, traduisant l'attitude constructive et ouverte des États membres, qui avait permis au Comité du programme et budget de remplir sa mission sans difficulté majeure. La délégation a saisi cette occasion pour exprimer sa satisfaction au directeur général et à son personnel concernant le travail important qu'ils avaient réalisé. Elle a assuré le directeur général que la Chine continuerait à appuyer les travaux de l'OMPI, à y participer de manière constructive et à apporter sa propre contribution à cet égard.

26. La délégation de l'Équateur s'est dite particulièrement satisfaite de l'excellente façon dont le vice-président avait dirigé les délibérations de cette session spéciale des assemblées. Elle a remercié le directeur général pour le travail acharné fourni lors de la préparation de la session du Comité du programme et budget et durant la session. Elle a dit avoir entièrement confiance dans sa capacité de direction, son professionnalisme et ses compétences et s'est déclarée convaincue qu'ensemble ils conduiraient l'Organisation dans la bonne direction et faciliteraient la mise en œuvre intégrale du Plan d'action pour le développement.

27. La délégation du Kazakhstan a exprimé sa satisfaction concernant les mesures qui avaient été définies et qui seraient maintenant mises en œuvre pour développer et renforcer l'Organisation et elle a exprimé son appui à cet égard. Elle a aussi formulé une recommandation qui, elle en était sûre, serait prise en considération dans le cadre des activités de l'Organisation. La délégation considérait qu'une plus grande attention devait être accordée à la mise en valeur des ressources humaines au niveau national en particulier. Elle considérait donc les activités de l'Académie de l'OMPI comme extrêmement importantes, de même que sa coopération avec les institutions nationales traitant de ces questions. La délégation souhaitait que des propositions spécifiques soient élaborées et que des mesures précises soient prises aux niveaux bilatéral et multilatéral pour promouvoir cette question en rapport avec la propriété intellectuelle. À cet égard, le Kazakhstan jugeait nécessaire de voir consigné dans le rapport qu'une plus grande attention devait être accordée à la mise en valeur des ressources humaines mais que cela était aussi valable au sein de l'Organisation.

28. La délégation du Nigéria a remercié le directeur général pour tous les efforts qu'il avait déployés afin de préparer un programme et budget révisé qui contenait des questions importantes, notamment concernant le Plan d'action pour le développement. La délégation espérait donc que la mise en œuvre des recommandations progresserait et aiderait son pays à

mettre en œuvre son régime de propriété intellectuelle. Elle a pris note de l'objectif VI concernant la promotion du respect de la propriété intellectuelle et a estimé que cette innovation aiderait le Nigéria à lutter contre la contrefaçon et le piratage. La délégation a assuré le directeur général de son appui constant et de sa coopération dans toutes les activités mises en œuvre.

29. La délégation du Canada a déclaré que la situation économique mondiale avait fortement changé depuis la dernière réunion, tenue quelques mois auparavant pour progresser sur bon nombre des défis auxquels l'OMPI était confrontée. Ces nouveaux défis devaient être relevés avec beaucoup de prudence. La délégation avait eu l'opportunité d'examiner la proposition de programme et budget révisé de l'OMPI ainsi que les rapports de gestion financière et les rapports sur l'exécution du programme. Le Comité du programme et budget a fait preuve de discernement, de bon sens – parfois même de prudence – et de prévoyance en recommandant un plan destiné à rendre plus efficace le système international de la propriété intellectuelle tout en faisant en sorte que l'OMPI devienne une organisation novatrice davantage axée sur les résultats. La délégation s'est dite convaincue que l'OMPI pourrait renforcer son rôle de chef de file mondial dans le domaine de la propriété intellectuelle en élaborant une vision stratégique claire, conforme aux intérêts des États membres. La propriété intellectuelle pouvait être un moteur de l'innovation et du développement, porteur de bienfaits économiques et sociaux dans le monde. La délégation s'est félicitée des progrès accomplis en ce qui concerne l'instauration d'un dialogue ouvert et d'une communication accrue entre l'OMPI et les États membres, la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et la réorientation des buts et objectifs stratégiques de l'OMPI. En prenant des décisions éclairées lors des assemblées, les États membres contribuaient à la bonne gouvernance de l'Organisation et du système international de la propriété intellectuelle. Ces efforts étaient essentiels pour que l'OMPI puisse relever les défis et faire face aux changements, sensibiliser au système de la propriété intellectuelle et en accroître l'efficacité. La délégation a assuré de son soutien sans faille aux travaux des assemblées et des comités de l'OMPI, auxquels elle prendrait une part active en ce qui concerne les questions essentielles. Elle a réitéré son désir de contribuer activement à ce que l'OMPI relève les défis économiques actuels en se situant à l'avant-scène des débats de politique générale concernant la propriété intellectuelle pour faire en sorte que celle-ci serve de catalyseur de la croissance. Enfin, elle a déclaré qu'elle continuerait de contribuer de tout cœur à la poursuite des objectifs communs concernant la propriété intellectuelle afin de promouvoir la prospérité socioéconomique de tous les États membres.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007; ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS AU 10 OCTOBRE 2008

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/46/3, de la publication FMR/2006-2007 et du document WO/PBC/13/2.

31. En l'absence d'objection ou d'observation, les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne,

i) approuvé le rapport de gestion financière 2006-2007 (publication FMR/2006-2007); et

- ii) pris note de l'état de paiement des contributions au 10 octobre 2008 (section II du document WO/PBC/13/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006-2007;
RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006-2007;
RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES EN 2006-2007

- 32. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/46/4.
- 33. Le vice-président a remercié le Secrétariat et a proposé que le texte de la décision dont il avait été donné lecture soit adopté.
- 34. En l'absence d'objection ou d'observation, les assemblées des États membres de l'OMPI ont
 - i) pris note du contenu du document A/46/4; et
 - ii) approuvé le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 proposé dans le document A/46/4, conformément aux recommandations formulées par le Comité du programme et budget lors de sa treizième session (reproduites dans les documents WO/PBC/13/3, WO/PBC/13/3(a) et WO/PBC/13/3(b)).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

PROGRAMME ET BUDGET RÉVISÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

- 35. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/46/2, WO/PBC/13/4 et A/46/10.
- 36. Le vice-président a invité le directeur général à présenter la proposition de budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 et les modifications qui y ont été apportées au cours des délibérations du Comité du programme et budget (PBC).
- 37. Le directeur général a rappelé que le PBC avait adopté durant la matinée une recommandation à l'intention des assemblées concernant les documents soumis sous ce point de l'ordre du jour et prévoyant notamment certaines modifications à apporter à ces documents. Il a ajouté qu'il était entendu que les documents soumis aux assemblées au titre de ce point de l'ordre du jour avaient été modifiés conformément à la recommandation du PBC.
- 38. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'elle se félicitait de la manière dont le président avait conduit les travaux et a remercié le Secrétariat des consultations officieuses avec les États membres lancées en octobre. Le groupe était également reconnaissant aux membres du PBC et à son président, M. Christophe Guilhou, pour leur dur labeur au cours de la treizième session du comité, tenue

les 10 et 11 décembre 2008. La délégation a ajouté que ces négociations ardues s'étaient révélées nécessaires pour surmonter les divergences et parvenir à un budget 2008-2009 acceptable par tous. Le groupe des pays africains était convaincu que la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et de la décision prise par l'Assemblée générale en septembre de cette année restait l'une des priorités majeures de l'Organisation et qu'elle serait bénéfique pour les pays africains et pour l'ensemble des pays en développement. À cet égard, le groupe a estimé que le système de communication entre le Secrétariat et les États membres devrait être renforcé par tous les moyens possibles. Le groupe souhaitait également que les consultations officieuses soient accélérées et que des questionnaires soient diffusés afin de solliciter les vues des membres et d'en tenir compte dans le programme et budget. La délégation a déclaré que le groupe des pays africains plaçait toute sa confiance dans le nouveau directeur général et a invité les membres à adopter le programme et budget révisé pour 2008-2009, conformément à la recommandation du PBC.

39. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne, adopté le programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 proposé dans le document WO/PBC/13/4, avec les modifications indiquées ci-après :

- a) changement du texte relatif à l'objectif stratégique VI, programme 17;
- b) suppression du mot "durable" dans le titre de l'objectif stratégique III;
- c) programme 1 : modification des indicateurs d'exécution :
- d) programme 17 : ajout du programme 4 dans les liens avec d'autres programmes;
- e) suppression de la mention de la recommandation n° 20 du Plan d'action pour le développement dans les liens avec le Plan d'action pour le développement figurant sous le programme 4;
- f) ajout, au paragraphe 42 du document WO/PBC/13/4, d'une mention de la décision de l'Assemblée générale sur les cinq recommandations du Plan d'action pour le développement;
- g) le montant de 4,6 millions de francs suisses sera affecté (à faire apparaître dans l'annexe II du document WO/PBC/13/4) à la mise en œuvre des cinq recommandations du Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 2, 5, 8, 9 et 10) afin de constituer un montant de 8 millions de francs suisses pour celles-ci; et
- h) le montant de 1 million de francs suisses en provenance du système du PCT sera alloué aux activités permanentes de l'Académie de l'OMPI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF
À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

40. Le Secrétariat a présenté le rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction sur la base du document A/46/5 (qui renvoyait au document WO/PBC/13/5) et a indiqué que le Comité du programme et budget avait pris note des renseignements contenus dans le document WO/PBC/13/5 (voir le paragraphe 9 du document A/46/10 Rev.).

41. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne, pris note des renseignements visés dans le document A/46/5 et contenu dans le document WO/PBC/13/5.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

UTILISATION PROPOSÉE DES RÉSERVES DISPONIBLES

42. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/46/6, A/46/6(a), A/46/6(b), A/46/6(c), A/46/6(d) et A/46/10 Rev.

43. À l'invitation du vice-président, le Secrétariat a expliqué que les documents sur l'utilisation des réserves avaient été soumis la veille au PBC pour examen et que le Comité du programme et budget avait pris note des renseignements généraux contenus dans le document WO/PBC/13/6, concernant notamment la situation actuelle des réserves. Le Secrétariat a ajouté que ces réserves avaient été allouées à un certain nombre de projets, dont ceux nécessaires pour mettre en œuvre les nouvelles normes IPSAS. Il a indiqué que le PBC avait recommandé aux assemblées d'approuver la dotation de 1 000 000 francs suisses en 2009 et de 6 600 000 francs suisses au cours de la période 2010-2011 (soit un total de 7 600 000 francs suisses) afin d'améliorer et de renforcer les normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI. Le PBC avait également recommandé aux assemblées de l'OMPI d'approuver un budget actualisé et unifié pour le projet relatif à la nouvelle construction et avait demandé l'autorisation d'utiliser un montant de 20 000 000 francs suisses prélevé sur les réserves de l'OMPI, ainsi que d'autoriser le Secrétariat à utiliser, dans l'éventualité où cela serait nécessaire, l'option prévue d'accroître le recours au prêt bancaire dans la limite contractuelle de 16 000 000 francs suisses pour les modifications imprévues qui pourraient survenir durant la phase de construction. Le Secrétariat a ajouté que, concernant la proposition relative à une nouvelle salle de conférence, le PBC avait recommandé que les assemblées des États membres de l'OMPI approuvent le prélèvement d'un montant de 4,2 millions de francs suisses sur les réserves de l'OMPI en 2009, aux fins de l'élaboration d'un dossier architectural et technique complet pour la nouvelle salle de conférence, qui serait présenté aux États membres pour examen et décision en septembre 2009. Il a indiqué que le PBC avait i) prié le Secrétariat d'explorer les possibilités de réduire à l'avance le coût du dossier dans la mesure du possible; et ii) demandé aux assemblées d'approuver la proposition tendant à examiner le dossier architectural et technique complet pour la nouvelle salle de conférence, ainsi que les détails du financement proposé, en septembre 2009 et de prendre une décision à cet égard en septembre 2009. Le Secrétariat a indiqué en outre que le PBC avait recommandé que les assemblées des États membres de l'OMPI approuvent la proposition de mise en œuvre des

modules informatiques et des modifications du système nécessaires à la mise en conformité avec les normes IPSAS et avec le nouveau Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution et d'approuver à cet effet une dotation de 4,2 millions de francs suisses provenant des réserves.

Proposition relative au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI

44. En l'absence d'objections ou d'observations, les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne,

i) approuvé la proposition relative au renforcement des normes de sûreté et de sécurité figurant à l'annexe I du document WO/PBC/13/6(a); et

ii) approuvé la dotation de 1 000 000 francs suisses en 2009 et de 6 600 000 francs suisses au cours de la période 2010-2011 (soit un total de 7 600 000 francs suisses) à imputer à cet effet au fonds de réserve pour la durée envisagée du projet, le solde étant reporté d'un exercice biennal sur l'autre, comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du document WO/PBC/13/6(a).

Budget actualisé et unifié et financement du projet relatif à la nouvelle construction

45. En l'absence d'objections ou d'observations, les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne,

i) approuvé le budget actualisé et consolidé pour le projet relatif à la nouvelle construction figurant dans l'annexe du document WO/PBC/13/6(b);

ii) autorisé la dotation d'un montant de 20 000 000 francs suisses, prélevé sur les réserves de l'OMPI; et

iii) autorisé le Secrétariat à utiliser, dans l'éventualité où cela serait nécessaire, l'option prévue d'accroître le recours au prêt bancaire, dans la limite contractuelle de 16 000 000 francs suisses, pour financer la provision pour divers et imprévus et les modifications durant la phase de construction.

Proposition relative à une nouvelle salle de conférence

46. À l'issue de discussions et de consultations, les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne,

i) approuvé le prélèvement d'un montant de 4,2 millions de francs suisses sur les réserves de l'OMPI, en 2009, aux fins de l'élaboration d'un dossier architectural et technique complet pour un projet de nouvelle salle de conférence qui sera présenté aux États membres pour examen et décision en septembre 2009 ("phase I"), comme indiqué aux paragraphes 46 à 48 du document WO/PBC/13/6(c);

ii) prié le Secrétariat d'explorer plus avant les possibilités de réduire le coût dudit dossier dans la mesure du possible; et

iii) approuvé la proposition tendant à examiner le dossier architectural et technique complet pour un projet de nouvelle salle de conférence ainsi que les détails du financement proposé en septembre 2009, et à prendre une décision à cet égard en septembre 2009 (“phase II”), comme indiqué aux paragraphes 48 à 53 du document WO/PBC/13/6(c).

Proposition relative à la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec les nouveaux Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier et les normes IPSAS (conditions requises pour mettre les systèmes des achats, de gestion des actifs et autres en conformité avec les normes IPSAS)

47. En l’absence d’objections ou d’observations, les assemblées des États membres de l’OMPI et des unions administrées par l’OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne,

i) approuvé la proposition de mise en œuvre des modules informatiques et des modifications du système nécessaires à la mise en conformité avec les normes IPSAS et avec le nouveau Règlement financier de l’OMPI et son règlement d’exécution présentée dans l’annexe du document WO/PBC/13/6(d); et

ii) approuvé à cette fin une dotation de 4 200 000 francs suisses provenant des réserves, à utiliser, en reportant les soldes correspondants d’un exercice biennal sur l’autre, sur la durée prévue du projet indiquée au paragraphe 9 dudit document.

POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES :
PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION; INVENTAIRES

48. Le Secrétariat a attiré l’attention des assemblées sur le fait que le Comité du programme et budget avait pris note (voir le paragraphe 5 du document A/46/10) d’une déclaration du président du Comité d’audit de l’OMPI (exposé présenté oralement) et que, ce faisant, il avait aussi pris deux décisions, une en faveur du renouvellement du mandat du Comité d’audit de l’OMPI dans sa composition actuelle jusqu’en janvier 2010, une autre en faveur du réexamen du processus de roulement et du nombre des membres du Comité d’audit de l’OMPI en vue d’arrêter les modifications correspondantes lors des sessions de septembre 2009 des assemblées.

49. En réponse à une demande d’éclaircissements faite par la délégation du Pakistan, le directeur général a confirmé que, les assemblées ayant précédemment mandaté le Comité d’audit de l’OMPI pour surveiller ce qu’il était convenu d’appeler le programme d’améliorations structurelles, toutes les délégations présentes à la treizième session du Comité du programme et budget ont considéré que le mandat du Comité d’audit de l’OMPI comprenait désormais la supervision de “processus de réorientation stratégique” qui était la renaissance de l’ancien programme. En outre, comme précédemment, le Comité d’audit de l’OMPI rendrait compte aux États membres de son réexamen du processus de réorientation stratégique à l’avenir.

50. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne, approuvé le renouvellement du mandat du Comité d'audit dans sa composition actuelle jusqu'à janvier 2010 et le réexamen du processus de roulement et du nombre des membres en vue d'arrêter les modifications correspondantes lors de leurs sessions de septembre 2009.

51. Le Secrétariat a présenté les rapports du vérificateur externe des comptes portant respectivement sur le projet relatif à la nouvelle construction et sur les inventaires, sur la base des documents A/46/7 (renvoyant au document WO/PBC/13/8) et A/46/8 (renvoyant au document WO/PBC/13/9), et a indiqué que le Comité du programme et budget avait pris note des renseignements contenus dans les documents WO/PBC/13/8 et WO/PBC/13/9 (voir le paragraphe 4 du document A/46/10 Rev.).

52. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne, pris note des renseignements visés dans les documents A/46/7 et A/46/8 et contenus respectivement dans les documents WO/PBC/13/8 et WO/PBC/13/9.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

MÉCANISME FAISANT D'AVANTAGE INTERVENIR LES ÉTATS MEMBRES DANS LA PRÉPARATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME ET BUDGET

53. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/46/9 et WO/PBC/13/7.

54. En l'absence d'objections ou d'observations, les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne,

i) pris note des progrès dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme décrit aux paragraphes 2 à 8 du document WO/PBC/13/7;

ii) pris note des délais indicatifs mentionnés au paragraphe 13 du document WO/PBC/13/7 en ce qui concerne le processus de présentation du plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 et le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011; et

iii) demandé au Secrétariat d'inclure dans ces délais la distribution, à la mi-février 2009, d'une circulaire et d'un questionnaire aux États membres, les invitant à communiquer leurs contributions sur les priorités concernant le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DES NATIONS UNIES

55. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/46/11.

56. Les assemblées des États membres et des unions administrées par l'OMPI ont, chacun pour ce qui le concerne, pris note du contenu du document A/46/11 et approuvé l'organisation des responsabilités exposée dans l'annexe dudit document.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

ADOPTION DU RAPPORT

57. Le vice-président a annoncé que le projet de rapport serait envoyé aux États membres pour observations et adopté par voie électronique.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

CLÔTURE DES SESSIONS

58. Pour clore les sessions, le vice-président de l'Assemblée générale a annoncé que les assemblées venaient d'achever l'examen de tous les points de l'ordre du jour, sauf celui de l'adoption du rapport. Pour lui personnellement, cela avait été un honneur et un plaisir d'être à la tribune à ce moment important et il s'est déclaré très heureux qu'au cours de ces négociations, les assemblées aient témoigné leur totale confiance au directeur général en ce qui concerne le budget révisé, vu les efforts constructifs déployés par tous les États membres et les déclarations élogieuses échangées. Les assemblées avaient ainsi donné à l'OMPI un bel avenir et de bonnes bases. Le vice-président a invité le directeur général à faire une déclaration.

59. Le directeur général a remercié en premier lieu toutes les délégations pour les décisions positives prises et le consensus obtenu. Il leur a exprimé sa gratitude, notamment parce qu'elles avaient dû travailler sur le programme et budget dans un très court laps de temps et que, Genève étant un lieu d'affectation où les diplomates avaient beaucoup à faire, elles subissaient toutes beaucoup de pression pour absorber une documentation volumineuse sur une très courte période, de sorte que l'Organisation était très reconnaissante pour la coopération qui avait animé les travaux. Le directeur général a ensuite remercié les États membres d'avoir approuvé les changements apportés dans le cadre du nouveau programme et budget. Bien entendu, à ce stade il ne s'agissait que d'un cadre pour le changement, mais le directeur général s'est déclaré très reconnaissant de la confiance exprimée au Secrétariat lors de son approbation. Il appartenait maintenant au Secrétariat d'agir sur cette base, d'autant que les priorités étaient très claires. Le directeur général a ajouté que ces deux derniers mois, on avait assisté à une intensification du dialogue entre les États membres et le Secrétariat, et que cette tendance se poursuivrait dans une plus large mesure encore à l'avenir, d'abord en ce qui concerne le programme et budget qui serait établi

à un rythme plus tranquille pour l'exercice biennal 2010-2011 mais aussi en ce qui concerne tous les autres aspects des travaux de l'Organisation. Le directeur général s'est déclaré non seulement ravi que les États membres aient pu parvenir à un consensus, mais aussi reconnaissant pour l'attitude conciliante affichée par l'ensemble des délégations lors de l'adoption de ces décisions par consensus. Au nom de tout le personnel, le directeur général les a remerciées d'avoir accepté de régulariser les postes de 30 agents temporaires. Cette question préoccupait en effet considérablement le personnel. L'Organisation comptait environ 280 agents temporaires dont les conditions contractuelles étaient différentes de celles du personnel régulier. Même si cette question devait être traitée d'une manière très systématique au cours des six premiers mois de l'année suivante, le Secrétariat avait demandé un geste symbolique de la part des États membres en reconnaissant qu'il s'agissait là d'une question sérieuse et que l'Organisation s'occuperait de la situation des agents temporaires. Le directeur général s'est déclaré très reconnaissant, en particulier, que les États membres aient accepté de régulariser ces 30 postes, persuadé que ce geste serait vivement apprécié de l'ensemble du personnel de l'OMPI. Il a remercié ses collègues, notamment ceux du secteur de M. Petit et de M. Favatier concernant le budget et les finances, qui avaient accompli une quantité de travail extraordinaire ces deux derniers mois pour produire la documentation volumineuse examinée depuis trois jours. Il a conclu en indiquant qu'à l'approche de la fin de l'année, un certain nombre de communautés différentes s'apprêtaient à célébrer diverses fêtes au cours des semaines suivantes, aussi a-t-il souhaité à chacun de joyeuses fêtes et, en particulier, une très bonne année nouvelle, ainsi qu'une très bonne année 2009 pour l'OMPI.

60. La délégation de l'Allemagne a remercié le président pour son excellente prestation et lui a exprimé sa reconnaissance. Elle a fait une annonce au sujet de l'utilisation d'une partie des réserves affectée à ce qu'il était convenu d'appeler une étude de faisabilité concernant une nouvelle salle de conférence. À cet égard, il était question également de la mesure dans laquelle cette salle de conférence pourrait contribuer à l'atmosphère et à l'ambiance des réunions, et, sur ce point, la délégation a souligné qu'il fallait s'intéresser non seulement à la taille de la salle dans laquelle les délégations se réunissaient mais aussi aux personnes qui s'y réunissaient. À cet égard, la délégation a annoncé avec tristesse que c'était le dernier jour de travail à l'OMPI pour une collègue, la coordonnatrice roumaine Mme Livia Puscaragiu, à laquelle elle a exprimé sa vive reconnaissance pour la manière collégiale et toujours agréable dont elle avait mené à bien ses tâches, et elle a souhaité que cela soit consigné dans le rapport. La délégation a remercié la coordonnatrice et souhaité aux États membres un joyeux Noël ainsi qu'une très bonne nouvelle année.

61. La délégation de la Roumanie a exprimé ses sincères remerciements à Udo, un collègue et ami, ainsi qu'à tous les collègues du groupe régional. Cela avait été un privilège pour elle de passer ces années à Genève et de s'occuper de l'OMPI, aussi était-elle particulièrement heureuse de dire qu'en quittant Genève elle n'emportait pas seulement dans ses bagages des objets matériels mais aussi beaucoup de souvenirs agréables. Elle a souhaité à l'OMPI, au directeur général et à son équipe, la plus grande réussite dans les années à venir.

62. Le vice-président a prononcé la clôture de la quarante-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

[Fin du document]